TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE CLERMONT FERRAND

Bureau d'Aide Juridictionnelle

16, Place de l'Etoile - CS 20005 63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1 04-73-31-77-00

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE:

Numéro BAJ: 2014/005335

Section - Division: 2 - 01

Date de la demande: 13/06/2014

Numéro R.G.:

Avocat: Me GIRAUD

Monsieur BOUSKILA Richard Rés. La Tour des Ailes - 15e étage Bd Mal Franchet d'Esperey 03200 VICHY

Décision du : 04/07/2014

DÉCISION D'AIDE JURIDICTIONNELLE

Vu la loi N° 91-647 du 10 Juillet 1991 et le décret n° 91-1266 du 19 Décembre 1991, Vu la loi N° 98-1163 du 18 décembre 1998,

Le président statuant le 04/07/2014 sur la demande présentée le 13/06/2014 par :

Monsieur BOUSKILA Richard Rés. La Tour des Ailes - 15e étage Bd Mal Franchet d'Esperey 03200 VICHY

pour obtenir l'aide juridictionnelle dans la procédure suivante : Appel des décisions du juge des libertés et de la détention portant sur la mainlevée et le contrôle des mesures de soins psychiatriques devant le premier président de la cour d'appel à l'audience du 16 juin 2014

Contre:

devant la Cour d'appel de RIOM.

Retient un revenu mensuel de : 790Euros

CONSTATE:

que les ressources du demandeur n'excèdent pas les plafonds fixés par la loi

EN CONSÉQUENCE :

Accorde l'aide juridictionnelle totale pour la procédure ci-dessus à compter de l'acte suivant : demande d'AJ et jusqu'à l'acte ci-après : exécution.

Dit que le bénéficiaire sera assisté par Maître Sophie GIRAUD, 20, rue du Commerce 63200 RIOM qui a accepté de prêter son concours.

LE SECRETAIRE

LE PRÉSIDENT

N° BAJ: 63113 /00 2 / 2014/005335 Date décision: 04/07/2014 Type de décision: Première décision

Informations destinées à la CARPA

Avocat : GIRAUD Sophie

Provision versée par le client : Euros

Type de procédure : A.I Code procédure : 29C

Décision : AJ totale

Type de procédure : AJ Code procédure : 29C

Objet : Appel des décisions du juge des libertés et de la détention portant sur la mainlevée et le contrôle

des mesures de soins psychiatriques devant le premier président de la cour d'appel à l'audience du 16 juin 2014

Afffaire: Momsieur BOUSKILA Richard C/

N° Rôle: